

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le onze mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 3 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER jusqu'à 19h00, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD à partir de 18h45, Nathalie LALLEMAND, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER à partir de 19h00 (pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Michel GIRAUD jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Jean-Louis CANTET), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

**Absents :** Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Garance PATARIN-CHAPENOIRE

**OBJET : MOTION RELATIVE À LA SITUATION EN UKRAINE**

Réunis en Conseil Municipal le 11 Mars 2022, les élus de la commune d'ÉCHIRE dénoncent la guerre engagée en Ukraine par la Russie. Ils affirment leur solidarité et celle de la commune avec le peuple ukrainien et les familles des victimes.

Le Conseil Municipal d'Echiré soutient l'exemplaire et courageuse résistance de la population ukrainienne et de ses dirigeants. Il soutient le droit des Ukrainiens de vivre en paix dans un pays souverain. Il accompagne les initiatives des citoyens, des associations et des entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des personnes touchées par cette guerre aux portes de l'Europe. Il affirme que tout est mis en œuvre pour permettre l'accueil des réfugiés de guerre.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une issue diplomatique à ce conflit puisse être trouvée.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 11 mars 2022,

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le :

Notifié ou publié le :

**1 5 MARS 2022**  
**1 5 MARS 2022**